



À une séance régulière des membres du conseil de la Ville de Rouyn-Noranda tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 100 de la rue Taschereau Est, le lundi 2 octobre 2017 à 20 h, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, à laquelle sont présents les conseillères et les conseillers :

Monsieur Marc Bibeau,	district N° 1	- Noranda-Nord/Lac-Dufault
Madame Sylvie Turgeon,	district N° 2	- Rouyn-Noranda-Ouest
Monsieur André Philippon,	district N° 3	- Rouyn-Sud
Monsieur Robert B. Brière,	district N° 5	- Noranda
Monsieur Philippe Marquis,	district N° 6	- Ste-Bernadette
Monsieur Luc Lacroix,	district N° 7	- Granada/Bellecombe
Monsieur François Cotnoir,	district N° 8	- Sud-Est
Monsieur André Tessier,	district N° 9	- Évain
Monsieur Marcel Maheux,	district N° 10	- Kekeko
Monsieur Jean-Claude Chouinard,	district N° 11	- Cadillac
Madame Diane Dallaire,	district N° 12	- Nord

Est absent :
Monsieur Marc Provencher, district N° 4 - Centre-Ville

formant quorum du conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda sous la présidence de M. Mario Provencher, maire.

Sont également présents : Mme Huguette Lemay, directrice générale, M^e Angèle Tousignant, greffière,

RÉSOLUTION N° 2017-828

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un principe d'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes (du 25 novembre au 6 décembre), des actions auront lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

POUR CES MOTIFS,

Rés. N° 2017-828 : Il est proposé par le conseiller André Tessier appuyé par la conseillère Sylvie Turgeon et unanimement résolu que le préambule ci-dessus fasse partie de la présente résolution.

Que la Ville de Rouyn-Noranda appuie le **Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale** dans ses efforts pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale, et ce, dans le cadre de la campagne « Municipalité alliée contre la violence conjugale ».

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme,
ce 11^e jour du mois d'octobre 2017

Angèle Tousignant, greffière

Cité étudiante